

# 9

# Sécurité et tranquillité publique



### La sécurité en politique de la ville : quelques repères historiques

En janvier 1983, Hubert DUBEDOUT, président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers, rend un rapport pour poser les bases de la politique de la ville. Dans ce document de référence, on trouve au chapitre 8, l'idée que cette politique publique de mission devra agir avec force et continuité « *pour prévenir de l'insécurité et de la délinquance* ». Pour cela, « *il faut entreprendre des actions sur différentes thématiques comme la prise en charge des jeunes, notamment les mineurs, le soutien à la famille ou la mise en place d'espaces de concertation* ». Trente ans plus tard, la loi Lamy inscrira cette finalité dans son article 1 : la politique de la ville doit « *garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance* ». La génération des contrats de ville 2016-2022 qui a suivi cette loi a fait de ces objectifs un sujet transversal que l'on retrouve dans la cohésion sociale (pilier 1), le cadre de vie et le renouvellement urbain (pilier 3) et les valeurs de la République et la citoyenneté (pilier 4).

Dès lors, depuis plus 45 ans, la sécurité, la sûreté, la tranquillité publique ou la prévention de la délinquance ont été un axe structurant de la politique de la ville en Bourgogne-Franche-Comté marquant chaque génération de contrats de territoire.

La sécurité et la tranquillité publique ont une place significative dans les contrats de ville « Engagement quartiers 2030 » en Bourgogne-Franche-Comté. Parmi les 23 contrats signés en 2024, tous présentent ce thème et le définissent comme un axe stratégique qui nécessite une mobilisation du droit commun et une grande transversalité de la question sur différents enjeux : la jeunesse, l'environnement et le cadre de vie, la participation citoyenne et la santé.

### Réduire les risques de délinquance juvénile

Les questions de sécurité et de tranquillité de la jeunesse des QPV ont une place prépondérante dans les contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » : ainsi, 20 des 23 contrats font référence à la nécessité d'intervenir auprès des jeunes (sans qu'il y ait mention de plus de détails quant à l'âge, au sexe, à la situation sociale, etc.) pour produire

un impact favorable sur la sûreté et la sécurité. C'est le cas d'un territoire dont l'objectif stratégique est d'agir en prévention de la délinquance, ce qui se concrétisera jusqu'en 2030 par un travail de prévention du décrochage éducatif des enfants et des jeunes via de nouvelles formes d'interventions (mesure de responsabilisation après exclusion, projet d'insertion par le sport, etc.). C'est aussi le cas d'un autre territoire dont l'objectif stratégique est de faire face à l'évolution des comportements violents et déviants des jeunes qui se concrétisera par une démarche de type « aller vers » les jeunes les plus isolés, notamment les jeunes filles peu présentes dans l'espace public.

Pour réduire les risques d'une bascule dans la délinquance juvénile, la quasi-intégralité des territoires en politique de la ville de la région recherche une approche systémique et transversale : c'est-à-dire que les réponses attendues d'intervention auprès des jeunes prendront en compte différents supports et sujets (par exemple la mobilisation du sport pour offrir un encadrement et « une mise aux normes sociales » des publics).

## Agir sur le cadre de vie pour sécuriser le quartier

Dix-huit contrats de villes (sur 23) envisagent les problématiques de la sécurité et de la tranquillité publique en lien avec les enjeux d'environnement et de cadre de vie en quartiers prioritaires.

Certains territoires régionaux n'ont pas choisi d'avoir un axe spécifique sur la sécurité ou la tranquillité mais en font mention dans les chapitres consacrés au bâti, à la gestion urbaine et au sujet de « l'habiter et du vivre-ensemble ». Par exemple, dans un territoire, un objectif est de maintenir et/ou d'améliorer la qualité de vie et du lien social en prévenant les comportements à risque d'entrée dans la petite délinquance : ici, le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) offre un cadre mobilisateur du droit commun et des partenaires qui ont opté pour des interventions ciblées de médiation sociale sur l'espace public.

À l'inverse, certains contrats envisagent la sécurité comme un axe prioritaire distinct d'autres thématiques. Par exemple, dans un territoire, pour lutter contre les incivilités et les actes de délinquance, il est proposé de recenser les espaces publics et résidentiels dysfonctionnels ou potentiellement anxiogènes dans le cadre d'une démarche associant les habitants des quartiers.

En somme, soit la sécurité est définie comme un axe à côté de la tranquillité publique, soit l'axe est seulement la tranquillité publique qui se décompose en plusieurs objectifs stratégiques dont certains concernent la sécurité. Ces tendances ont plus à voir avec la forme qu'avec le fond car l'environnement est vu comme un levier pour provoquer un impact favorable sur la sécurité et la tranquillité publique, dans 18 contrats de ville.

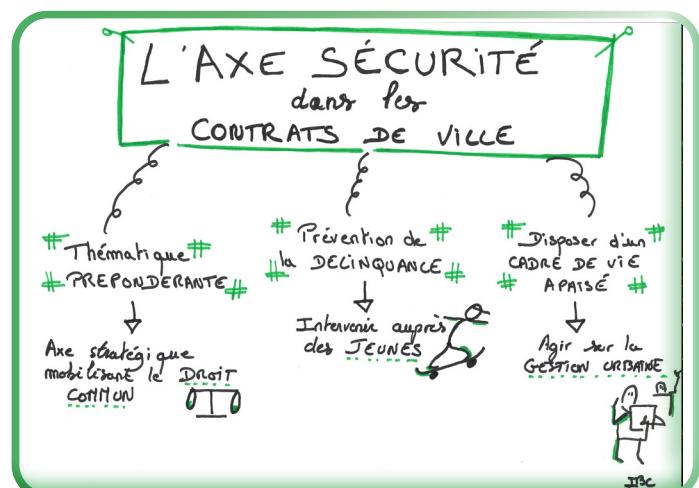
## Favoriser la citoyenneté et la participation de tous

S'il faut agir sur le cadre de vie pour réduire les risques pour la sécurité (par exemple en effectuant régulièrement des diagnostics en marchant grâce à l'expertise d'usage des habitants) et s'il faut intervenir auprès de la jeunesse pour prévenir les comportements déviants, une grande majorité des territoires souhaitent également favoriser la citoyenneté : 17 contrats de ville sur 23 mentionnent la participation citoyenne comme un levier complémentaire.

Par exemple, sur un territoire, l'objectif stratégique est d'améliorer le cadre de vie en investissant les espaces

« vides » qui font suite aux démolitions, en travaillant l'aménagement de certaines zones avec les habitants et les associations du quartier. Cette invitation faite aux habitants à participer aux diagnostics et au recensement des besoins et en développant des outils (enquêtes, cellules d'écoute...) pour identifier les difficultés et les besoins devra servir la réappropriation de l'espace public par la participation : ici, l'augmentation du pouvoir d'agir des habitants est appréhendée comme un levier pour la tranquillité publique.

Dans un autre territoire, il est dit que la lutte et la prévention contre la délinquance doivent se faire de façon holistique en ouvrant des espaces d'écoute et de travail avec les parents pour créer un environnement familial propice au développement sain des enfants et pour réduire les facteurs de risque associés à la délinquance.



## Prévenir les risques liés à la santé (mentale)

La santé est également vu comme un sujet de sécurité et d'insécurité par 15 contrats de villes de la région Bourgogne-Franche-Comté. Par exemple, sur un territoire, il y a la volonté de mobiliser les acteurs de la santé pour faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs d'information et de prévention en santé et de développer une synergie entre acteurs pour faciliter le repérage et la prise en charge des jeunes « invisibles » qui souffrent psychologiquement.

Sensibiliser sur les addictions multiples (drogues, alcool, médicaments, écrans...) par tous les canaux possibles, prendre en charge des personnes avec des troubles mentaux afin de ne pas les laisser dans la rue, traiter de manière spécifique et préventive les questions de santé mentale chez les jeunes ou renforcer l'accès aux soins notamment pour les personnes âgées sont des actions

inscrites explicitement dans certains contrats de ville qui ont pour but d'améliorer « l'ambiance » du quartier, en le rendant plus « serein » tout au long de la journée (et notamment la nuit) : toutes ces actions sont envisagées pour favoriser un climat de paix dans le quotidien des quartiers prioritaires.



## Et agir tous azimuts

Le thème de la sécurité traverse les piliers historiques de la politique de la ville mais d'autres manières d'envisager un apaisement du climat dans le quartier et une tranquillité sont envisagées. Par exemple, la parentalité et la famille, le sport et l'éducation sont des domaines également mobilisés par les contrats de ville pour agir en ce sens. Ces thèmes sont souvent des portes d'entrée pour travailler sur la jeunesse : le sport devient un outil de médiation ou de prévention de la violence pour diminuer les risques de délinquance (notamment chez les garçons). Il en va de même pour l'accompagnement des parents dans leur rôle au sein de la famille pour les aider à créer un cadre propice au développement sain des enfants et réduire les facteurs de risque associés à la délinquance.

L'égalité femme-homme, qui est un thème relativement jeune dans les contrats de ville, notamment grâce à la loi Lamy de 2014, est peu associée aux questions de sécurité et de tranquillité publique : seuls quelques territoires disent la nécessité d'un « aller vers » les jeunes filles qui sont vues comme peu présentes dans l'espace public en raison notamment d'appréhensions à évoluer à l'extérieur du domicile.

L'emploi et l'insertion professionnelle sont rarement évoqués comme des réponses aux problématiques d'insécurité : seuls quelques territoires font un lien explicite dans les documents pour proposer un chainage « insertion professionnelle = une occupation du temps =

baisse des faits de délinquance = sentiment d'insécurité qui diminue ».

D'autres thématiques ne font peu voire pas le lien avec les questions de sécurité. La culture est très peu envisagée pour cette finalité : s'il y a une volonté de provoquer un élargissement des liens sociaux entre les habitants par les arts et les échanges culturels, les impacts sur la sécurité et la tranquillité ne sont jamais posés dans les contrats. De même, les questions de vieillissement ne sont jamais raccrochés à ces enjeux.

## Pilotage et suivi

Aucun des 23 territoires de la politique de la ville de Bourgogne-Franche-Comté n'envisage de créer une instance de pilotage dédiée : certains vont utiliser le droit commun avec le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ou le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour piloter les actions du contrat de ville définies dans l'axe sécurité et tranquillité publique. Crées en 2002 et étendus en 2007 au niveau intercommunal, ces conseils coordonnent sécurité, prévention et cohésion sociale. Présidés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ils associent forces de l'ordre, services publics et acteurs locaux pour élaborer un diagnostic partagé et un plan d'action de prévention.

Deux tendances se distinguent en Bourgogne-Franche-Comté :

- Les contrats de ville qui font mention explicitement du CISPD/CLSPD pour suivre et soutenir les actions de sécurité et de tranquillité publique (15 contrats de ville en région) ;
- Ceux qui font le choix de travailler sur la sécurité et la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires et d'intégrer le suivi des actions dans le comité de pilotage général du contrat de ville (sous forme de point à l'ordre du jour parmi d'autres sujets).



## Quelques inspirations territoriales

Dans une métropole, il a été observé par les habitants, les acteurs intermédiaires (associations) et les institutions que les occasions de contact entre la police et la population sont rares et se déroulent quasi exclusivement lors d'interactions de contrôle, dans une logique coercitive, ce qui installe à la fois un climat de défiance vis à vis de la police et réduit la confiance accordée aux habitants envers des forces de sécurité. Il a donc été envisagé de créer des actions de rapprochement « police-population » grâce à la mise en place d'un centre de loisirs pour les jeunes animé par la police nationale. Ce centre vise à encadrer les 6-25 ans lors de temps extrascolaires et propose de nombreuses activités (loisirs sportifs, ramassage de déchets, actions de solidarité, etc.) mais aussi durant le temps scolaire notamment au sujet de la prévention routière, du savoir-nager et en accueillant les élèves exclus des établissements scolaires.



## Le regard de Trajectoire Ressources

L'insécurité est un sujet de préoccupation récurrent pour la puissance publique. Le dernier Comité interministériel des villes (CIV) du 6 juin 2025 en témoigne, en y consacrant un axe ayant pour objectif d'« assurer une vie décente et en sécurité dans les quartiers ». Mais ce sujet a aussi trop souvent été dévoyé par des discours idéologiques, qui l'utilisent pour justifier des politiques identitaires, de repli sur soi et pour stigmatiser toujours davantage les habitants des quartiers populaires. Trop souvent, les seules réponses apportées relèvent du registre répressif ou sécuritaire et les causes profondes du mal-être et/ou du sentiment d'abandon sont insuffisamment prises en compte.

Quelques pistes de travail peuvent venir se greffer aux dynamiques locales et pourraient donner lieu à des temps

d'échange régulier en région jusqu'en 2030 :

- donner une place pleine et entière aux habitants au sein des instances liées à la sécurité pour co-construire les priorités locales en matière de tranquillité publique dans une logique de démocratie locale où la population peut interroger, proposer, et être associée aux décisions qui la concernent ;
- reconnaître et soutenir durablement les métiers de la relation et de la proximité, indispensables pour retisser du lien dans l'espace public ;
- repenser les aménagements urbains à partir des usages, les mettre en place, en assurer leur entretien et leur animation.

*Si vous souhaitez des informations plus précises ou supplémentaires, vous pouvez contacter Trajectoire Ressources à :*

*contact@ressources-ville.org*

*Retrouvez nos ressources sur nos différents supports de communication :*

*[www.ressources-ville.org](http://www.ressources-ville.org)*

